

Membres des personnels administratifs – Admission au stage dans les établissements de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année scolaire 2020-2021

La "Fédération Wallonie-Bruxelles" est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	du 30 avril 2020
Documents à renvoyer	oui, pour le 29 mai 2020

Information succincte	Admission au stage - personnel administratif
-----------------------	----------------------------------------------

Mots-clés	Personnel administratif – Admission au stage
-----------	----------------------------------------------

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement	
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel ordinaire Primaire ordinaire Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA) Maternel spécialisé Primaire spécialisé Secondaire spécialisé Promotion sociale secondaire Promotion sociale secondaire en alternance Promotion sociale supérieur Promotion sociale secondaire spécialisé	Centres psycho-médico-social Centres d'Auto-Formation Centres de Technologie Avancée (CTA) Centres de dépaysement et de plein air (CDPA) Centres techniques Homes d'accueil permanent Internats primaire ordinaire Internats secondaire ordinaire Internats prim. ou sec. spécialisé Internats supérieur

Groupes de destinataires également informés

<p>A tous les membres des groupes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives) Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives) <p>Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les Préfets et Directeurs coordonnateurs de zone Les organisations syndicales

Signataire(s)

WBE – M. Jacques LEFEBVRE, Directeur général de la Direction des Personnels

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Maxime CUNNINGHAM	Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de la Carrière	02/413.39.63 maxime.cunningham@cfwb.be



Admission au stage Membres des personnels administratifs

Appel aux candidats à une admission au stage à
une fonction de recrutement du personnel
administratif dans les établissements de
l'enseignement organisé par la Fédération
Wallonie-Bruxelles pour l'année scolaire 2020-
2021

Madame,
Monsieur,

Vous trouverez, annexées à la présente, les informations relatives à l'introduction des candidatures pour une admission au stage en qualité de membre du personnel administratif dans les établissements d'enseignement et les Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour l'année scolaire 2020-2021.

Que devez-vous faire?

Vous devez communiquer cette circulaire à vos membres du personnel.

Cette circulaire est également disponible sur les sites:

- www.enseignement.be/circulaires
- www.w-b-e.be
- <http://www.ejustice.just.fgov.be/>

Qui est concerné par cette circulaire?

Cette circulaire est à destination:

- des membres du personnel **administratif**;
- possédant les **titres requis** pour exercer une fonction de recrutement;
- souhaitant être admis au stage dans les **établissements d'enseignement et les Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles**.

Attention! Cet appel ne concerne **pas** l'admission au stage dans des emplois administratifs à pourvoir dans les Hautes Ecoles et les Ecoles Supérieures des Arts organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour quoi?

Le membre du personnel administratif souhaite être admis en stage dans sa fonction de recrutement et, à l'issue du stage et d'un rapport favorable de la part du chef d'établissement, être nommé à titre définitif.

Comment envoyer une demande?

Un extrait du **casier judiciaire** daté de moins de 6 mois (modèle 2), une copie du ou des **diplôme(s), brevet(s) ou certificat(s)** requis et l'**annexe 1** complétée doivent être envoyés:

- Pour le **29 mai 2020** au plus tard
- Par courrier recommandé (date du cachet de la poste faisant foi) à l'adresse:

Wallonie-Bruxelles Enseignement
Direction générale des Personnels
Direction de la Carrière - Bureau 2G35
PA stage 2020
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22
1000 BRUXELLES

- Si possible, **en plus de l'envoi par courrier recommandé**, les documents peuvent être envoyés par courriel à maxime.cunningham@cfwb.be

Vous souhaitez plus d'informations?

Contactez-nous au 02/413.39.63 ou maxime.cunningham@cfwb.be

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général

Jacques LEFEBVRE

1. Admission au stage

Vous êtes concerné si vous souhaitez **entrer au stage** et, à l'issue de celui-ci et après un rapport favorable du chef d'établissement, **être nommé à titre définitif** dans un établissement scolaire au sein de l'enseignement **organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles**.

Dès lors, vous pouvez demander votre admission au stage¹ dans un ou plusieurs emploi(s) **définitivement vacant(s)** au sein d'un établissement d'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Remarque: si vous êtes en congé de **maternité**, de **maladie** ou en incapacité de travail causée par un **accident de travail**, vous pouvez être admis au stage.

1.1. Conditions requises

Pour être admis au stage, vous devez:

- Etre porteur d'un **titre requis** en rapport avec la fonction;
- Etre de **conduite irréprochable**;
- Jouir des droits civils et politiques;
- Satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique;
- Avoir introduit sa candidature dans la forme et le délai fixés par l'appel aux candidats;
- Ne pas faire l'objet d'une suspension disciplinaire ou d'une mise en non-activité disciplinaire, de la démission disciplinaire ou de la révocation dans une fonction de membre du personnel administratif ;
- Ne pas avoir fait l'objet, durant l'année scolaire 2019/2020, d'un rapport défavorable;
- Ne pas avoir fait l'objet d'un licenciement pour faute grave.

1.2. Fonctions concernées et titres requis²

1.2.1. Commis / commise

Pour exercer la fonction de **commis**, vous devez être en possession d'un des documents suivants:

- un diplôme ou certificat de **fin d'études de cours techniques secondaires inférieurs** délivré par un établissement subventionné ou reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles;
- une attestation de **réussite d'une troisième année de l'enseignement secondaire** délivrée dans un établissement créé, subventionné ou reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles (CESI);
- un **certificat équivalent** délivré par un jury constitué par le Gouvernement.

¹ Articles 37 et suivants du Décret du 12 mai 2004 fixant le statut des membres du personnel administratif, du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française

² Article 18 du Décret du 12 mai 2004

1.2.2. Rédacteur / rédactrice

Pour exercer la fonction de rédacteur, vous devez être en possession d'un des documents suivants:

- Un diplôme ou certificat de **fin d'études d'une école secondaire supérieure** délivré dans l'enseignement secondaire de plein exercice ou dans l'enseignement en alternance, ou de cours techniques secondaires supérieurs créés, subventionnés ou reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles (CESS);
- Un **certificat équivalent** délivré par un jury constitué par le Gouvernement;
- Un certificat délivré à la suite des **épreuves préparatoires** prévues aux lois coordonnées sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.

1.2.3. Correspondant(e)-comptable

Vous pouvez introduire une demande d'admission au stage si

- vous **occupez** déjà un emploi de correspondant-comptable;
- à titre **temporaire**;
- dans un établissement scolaire au sein de l'enseignement **organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles**.

1.2.4. Comptable

Pour exercer la fonction de comptable, vous devez

- Être **lauréat de l'épreuve de recrutement** pour la fonction de comptable³;
- Être porteur d'un titre⁴ du niveau supérieur du premier degré à orientation **économique, commerciale, comptable ou en gestion**, à savoir
 - Un diplôme de l'enseignement universitaire du 1^{er} cycle (bachelier, candidat) ou 2^{ème} cycle (master, licence) en
 - Sciences de gestion
 - Sciences économiques
 - Sciences économiques et de gestion
 - Gestion de l'entreprise
 - Ingénieur de gestion
 - Ingénieur commercial
 - Un diplôme de l'enseignement supérieur non-universitaire de plein exercice de type court (graduat, bachelier) en
 - Comptabilité
 - Comptabilité – Administration
 - Marketing
 - Commerce extérieur
 - Commerce
 - Management
 - Marketing – Management
 - Sciences commerciales et administratives

³ Articles 40 à 46 du Décret du 12 mai 2004

⁴ Annexe 1 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 mai 2009 fixant la liste des titres requis pour les fonctions d'éducateur économe et de secrétaire de direction dans les établissements d'enseignement libres subventionnés et officiels subventionnés et de comptable dans les établissements d'enseignement organisés par la Communauté française

- AESI – section commerce
- AESI – section ou sous-section Sciences économiques et sciences économiques appliquées
- Un diplôme de l'enseignement supérieur non-universitaire de plein exercice de type long (candidat, bachelier, licence, master) en
 - Sciences commerciales
 - Gestion de l'entreprise
 - Ingénieur commercial
 - Sciences commerciales
- Un diplôme de l'enseignement supérieur de promotion sociale de type court (d-graduat) en
 - Comptabilité
 - Marketing
 - Marketing - management
 - Management
 - Gestion - marketing
 - Commerce extérieur
 - Commerce
 - Sciences commerciales et administratives

1.3. Comment introduire votre demande?

- ✓ Complétez le **formulaire de demande d'admission au stage** (annexe 1) en choisissant les établissements que vous sollicitez par ordre de préférence;
- ✓ Ajoutez **obligatoirement** à la demande
 - Un **extrait du casier judiciaire** daté de moins de 6 mois (**modèle 2**)
 - Une copie du ou des **diplôme(s), brevet(s) ou certificat(s)** requis
- ✓ Envoyez le formulaire de demande complété et les documents **par pli recommandé** pour le **29 mai 2020** au plus tard, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante:

Wallonie-Bruxelles Enseignement
Direction générale des Personnels
Direction de la Carrière - Bureau 2G53
PA - stage 2020
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22
1000 BRUXELLES

- ✓ Si possible, envoyez également votre demande d'admission au stage par courriel: maxime.cunningham@cfwb.be

Attention ! Vu les délais d'attente de certaines administrations communales pour délivrer un extrait de casier judiciaire, nous vous conseillons de le commander et d'aller le retirer le **plus rapidement possible** auprès de votre Commune. Il devra obligatoirement être joint à votre demande, sans possibilité de régularisation ultérieure.

2. Liste des emplois vacants

Zone 1 – Bruxelles

Ecole	Localité	Fonction	Heures	Choix
Athénée Royal Jean Absil	Etterbeek	comptable	38	
Institut d'Enseignement de Promotion Sociale	Uccle	rédacteur	36	
Athénée Royal Léonardo de Vinci	Anderlecht	comptable	38	
Athénée Royal du Sippelberg	Molenbeek-saint-Jean	comptable	38	
AR Bruxelles 2	Bruxelles	comptable	38	
Athénée Royal Alfred Verwée	Schaerbeek	Comptable	38	

Zone 2 – Brabant wallon

Ecole	Localité	Fonction	Heures	Choix
Etablissement d'enseignement spécialisé fondamental de la CF	Braine-l'Alleud	comptable	38	

Zone 3 – Huy-Waremme

Ecole	Localité	Fonction	Heures	Choix
Etablissement d'enseignement spécialisé fondamental "La Marelle"	Amay	comptable	38	
Ecole fondamentale autonome	Ferrières	comptable	12	
Etablissement d'enseignement spécialisé secondaire "Le Chêneux"	Amay	comptable	38	

Zone 4 – Liège

Ecole	Localité	Fonction	Heures	Choix
Ecole fondamentale autonome	Eben-Emael	comptable	20	
AR Paul BRUSSON	Saint-Nicolas	comptable	38	

Zone 5 – Verviers

Ecole	Localité	Fonction	Heures	Choix
Ecole fondamentale autonome "René Hausman"	Heusy	comptable	38	
Athénée royal	Welkenraedt	commis	38	

Zone 6 – Namur

Ecole	Localité	Fonction	Heures	Choix
Ecole fondamentale autonome	Gesves	comptable	2	
Ecole fondamentale autonome	Falisolle	comptable	8	
Ecole fondamentale autonome	Spy	comptable	12	
Ecole fondamentale autonome	Malonne	comptable	28	
Ecole fondamentale autonome	Vedrin	comptable	28	
Athénée royal	Florennes	comptable	38	

Zone 7 – Luxembourg

Ecole	Localité	Fonction	Heures	Choix
Athénée royal	Bastogne	rédacteur	38	
Ecole fondamentale autonome	Halanzy	comptable	20	
Ecole fondamentale autonome	Martelange	comptable	2	
Ecole fondamentale autonome	Libin	comptable	2	
Ecole fondamentale autonome	Habay	comptable	20	
Ecole fondamentale autonome	Messancy	comptable	8	
E.P.E.S.C.F	Bertrix	comptable	38	

Zone 8 – Wallonie picarde

Ecole	Localité	Fonction	Heures	Choix
Athénée royal Fernand Jacquemin	Comines-Warneton	Commise	38	
Institut d'Enseignement de Promotion Sociale	Mouscron	Comptable	36	
Athénée royal Thomas Edison	Mouscron	Comptable	38	
Ecole fondamentale de la Communauté française	Herseaux	Correspondant-comptable	20	
Institut d'enseignement spécialisé primaire et secondaire	Frasnes-lez-Anvaing	Rédacteur	38	
ITCF Rénée Joffroy	Irchonwelz	Comptable	38	

Zone 9 – Hainaut Centre

Ecole	Localité	Fonction	Heures	Choix
CPMS	Soignies	Commis	38	
Institut d'Enseignement de Promotion Sociale	Jemappes	Rédacteur	18	
Institut d'Enseignement de Promotion Sociale	Morlanwelz	Comptable	36	

Zone 10 – Hainaut Sud

Ecole	Localité	Fonction	Heures	Choix
Etablissement d'enseignement spécialisé primaire et secondaire	Chatelet	Commis	31	
Ecole fondamentale autonome	Frasnes-lez-Gosselies	Comptable	28	
Ecole fondamentale autonome	Momignies	Comptable	12	

ANNEXES A LA CIRCULAIRE

Annexe 1 – Formulaire de demande d'admission au stage

NOM: _____ Prénom: _____

Matricule: _____

Adresse: _____ N°: _____

Localité: _____ Code postal: _____

Téléphone: _____ Email: _____

Exerçant la fonction de: _____

Au sein de l'Etablissement: _____

Je sollicite mon admission aux emplois définitivement vacants suivants:

Veillez indiquer les établissements dans l'ordre de vos préférences.

1. _____

2. _____

3. _____

4. _____

5. _____

6. _____

7. _____

8. _____

9. _____

10. _____

11. _____

12. _____

13. _____

14. _____

15. _____

Date:

Signature:

Annexe 2 – les zones géographiques

Les différents établissements sont répartis dans 10 zones. La liste ci-dessous énumère les différentes zones, ainsi que les différentes communes qui les composent:

Zone 1 – Bruxelles	Anderlecht, Auderghem, Berchem-Sainte-Agathe, Bruxelles, Etterbeek, Evere, Forest, Ganshoren, Ixelles, Jette, Koekelberg, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Uccle, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Lambert, Woluwe-Saint Pierre.
Zone 2 - Brabant wallon	Beauvechain, Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Court-Saint-Etienne, Chastre, Chaumont-Gistoux, Genappe, Grez-Doiceau, Hélécinne, Incourt, Ittre, Jodoigne, La Hulpe, Lasne, Mont-Saint-Guibert, Nivelles, Orp-Jauche, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Perwez, Ramillies, Rebecq, Rixensart, Tubize, Walhain, Waterloo, Wavre, Villers-la Ville.
Zone 3 - Huy-Waremme	Amay, Anthisnes, Berloz, Braives, Burdinne, Clavier, Crisnée, Donceel, Engis, Faimés, Ferrières, Fexhe-le-Haut-Clocher, Geer, Hamoir, Hannut, Héron, Huy, Lincé, Marchin, Modave, Nandrin, Oreye, Ouffet, Remicourt, Saint-Georges-sur-Meuse, Tinlot, Verlaine, Villers-le-Bouillet, Wanze, Waremme, Wasseiges.
Zone 4 - Liège	Ans, Awans, Aywaille, Bassenge, Beyne-Heusay, Blegny, Chaudfontaine, Comblain-au-Pont, Dalhem, Esneux, Flémalle, Fléron, Grâce-Hollogne, Herstal, Juprelle, Liège, Neupré, Oupeye, Saint-Nicolas, Seraing, Soumagne, Sprimont, Trooz, Visé.
Zone 5 - Verviers	Aubel, Baelen, Dison, Herve, Jalhay, Lierneux, Limbourg, Malmédy, Olne, Pepinster, Plombières, Spa, Stavelot, Stoumont, Theux, Thimister-Clermont, Trois-Ponts, Verviers, Waimes, Welkenraedt.
Zone 6 - Namur	Andenne, Anhée, Assesse, Beauraing, Bièvre, Ciney, Dinant, Doische, Eghezée, Fernelmont, Floreffe, Florennes, Fosses-la-Ville, Gedinne, Gembloux, Gesves, Hamois, Hastière, Havelange, Houyet, Jemeppe-sur-Sambre, La Bruyère, Mettet, Namur, Ohey, Onhaye, Profondeville, Rochefort, Sambreville, Somme-Leuze, Vresse-sur-Semois, Yvoir.
Zone 7 - Luxembourg	Arlon, Attert, Aubange, Bastogne, Bertogne, Bertrix, Bouillon, Chiny, Daverdisse, Durbuy, Erezée, Etalle, Fauvillers, Florenville, Gouvy, Habay, Herbeumont, Hotton, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Léglise, Libin, Libramont-Chevigny, Manhay, Marche-en-Famenne, Martelange, Messancy, Meix-devant-Virton, Musson, Nassogne, Neuchâteau, Paliseul, Rendeux, Rouvroy, Saint-Léger, Tellin, Tenneville, Tintigny, Saint-Hubert, Sainte-Ode, Vaux-sur-Sûre, Vielsalm, Virton, Wellin.
Zone 8 – Wallonie picarde	Antoing, Ath, Beloeil, Bernissart, Brugelette, Brunehaut, Celles, Chièvres, Comines-Warneton, Ellezelles, Enghien, Estaimpuis, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Lessines, Leuze-en-Hainaut, Mont-de-l'Enclus, Mouscron, Pecq, Péruwelz, Rumes, Sillery, Tournai.
Zone 9 – Hainaut centre	Binche, Boussu, Braine-le-Comte, Chapelle-lez-Herlaimont, Colfontaine, Dour, Ecaussinnes, Estinnes, Frameries, Hensies, Honnelles, Jurbise, La Louvière, Lens, Le Roeulx, Manage, Mons, Morlanwelz, Quaregnon, Quévy, Quiévrain, Saint-Ghislain, Seneffe, Soignies.
Zone 10 – Hainaut sud	Aiseau-Presles, Anderlues, Beaumont, Cerfontaine, Charleroi, Châtelet, Chimay, Courcelles, Couvin, Erquelines, Farciennes, Fleurus, Fontaine-l'Evêque, Froidchapelle, Gerpennes, Ham-sur-Heure, Les-Bons-Villers, Lobbes, Merbes-le-Château, Momignies, Montigny-le-Tilleul, Philippeville, Pont-à-Celles, Sivry-Rance, Thuin, Viroinval et Walcourt.